

PROMOTIONS CLASSE EXCEPTIONNELLE – FICHE DE SUIVI SYNDICAL

Fiche de renseignements à remplir le plus précisément possible, à communiquer au SNUDI FO 40 pour que les délégués vérifient votre barème et vous informent des résultats des promotions après la CAPD.

→  SNUDI-FO LANDES BP 217 40004 Mont de Marsan cedex
 →  snudi-fo40@wanadoo.fr →  Fax. : 05 58 06 46 58
 →  Tél. 06 52 66 61 83

CAPD
 prévue le 25 juin 2019

NOM Prénom

Adresse personnelle :
 Tél. perso : Portable :
 Adresse mail :

Ecole :
Votre candidature se fait au titre : des fonctions exercées (au 3^{ème} échelon de la Hors-Classe)
 du parcours de carrière (au 6^{ème} échelon de la Hors-Classe)

Echelon PE Hors Classe au 01.09.2019 (affiché dans I-Prof *).....
 avec une ancienneté dans l'échelon de : ansmoisjours
 *Pour les trouver dans I-Prof, voir Votre Dossier - Carrière - sélectionner Corps/Grade/Echelons - cliquer sur ► à gauche de Corps actuel - cliquer sur ► à gauche de Grade actuel

Conditions requises pour l'accès au grade de Classe exceptionnelle au 01.09/2019

Au titre de 2019, les conditions requises s'apprécient au 31 août 2019
 Pour chaque fonction, l'année concernée doit être complète, même en cas d'exercice à temps partiel.
 Seuls comptent les services de titulaires : pas de prise en compte de « faisant fonction » ni de qualité de stagiaire, sauf changement de corps. Les fonctions peuvent avoir été occupées de façon discontinue.

Fonctions (Cf. [Note de service MEN du 23/04/2019](#)) : veuillez bien préciser les dates de début et de fin d'affectation.

Affectation dans une école ou un établissement relevant de l'éducation prioritaire :
 Fonctions de directeur d'école ou de chargé d'école :
 Fonctions de directeur adjoint chargé de SEGPA :
 Fonctions de Conseiller Pédagogique :
 Fonctions de Maître Formateur :
 Fonctions de Formateur Académique :
 Fonctions de Référent auprès d'élèves en situation de handicap :

Durée totale cumulée des fonctions exercées
Ancienneté Générale des Services au 01.09.2019 :ansmoisjours

Partie réservée au syndicat (ne pas remplir)

| | | | | |
|-----------------------|------------------------|----------------------------|-----------------------|--------------------|
| Appréciation du DASEN | Excellent : 140 points | Très satisfaisant : 90 pts | Satisfaisant : 40 pts | Insatisfaisant : 0 |
|-----------------------|------------------------|----------------------------|-----------------------|--------------------|

| | | |
|------------------|----------------------|--------------|
| Barème calculé : | Rang de classement : | Promu(e) |
| Barème retenu : | Dernier pris : | Non promu(e) |